CDAS du 12 octobre 2020
Déclaration liminaire unitaire

Madame la Présidente,

Non ! l'action sociale n'est ni un confort ni un luxe !
C'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Elle ne doit donc pas être remise en cause dans ses moyens et son organisation. Elle doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agents actifs, retraités et de leurs familles.

La note d'orientation de l'action sociale pour 2020 ne répond pas aux attentes des agents dans tous les domaines, pourtant des exigences perdurent.
Nous dénonçons un dialogue social inexistant au niveau national et les projets en cours qui menacent clairement l'action sociale.

L'administration bafoue délibéremment l'article 9 de la loi de 1983 portant sur le statut de la Fonction Publique qui prévoit que : «Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent.»
C'est la disparition à court terme des conseils départementaux d'action sociale, des délégations d'Action Sociale de proximité au plus près des agents, pour laquelle celles-ci et ceux-ci ne sont pas que des numéros identifiants. Cette volonté de réorganisation des délégations à l'échelon régional avec comme pilote les responsables des structures régionales d'appui (SRA) va à l'encontre d'une politique d'action sociale ambitieuse et de qualité.
L'action sociale ministérielle se doit d'avoir un réseau départemental et son maintien est plus que jamais nécessaire dans le contexte actuel.

Nous vous demandons également, Mme la Présidente, d'intervenir afin que notre département retrouve son médecin de prévention et son assistante sociale. S'occuper du Cantal depuis le Puy de Dôme ou la Creuse n'est pas satisfaisant, ni pour nos collègues, ni pour les représentants de l'action sociale.

Pour le parc EPAF, nous ne pouvons que dénoncer sa disparition programmée et rappeler notre attachement à des vacances à tarifs sociaux. Le projet de fermeture et

de vente de sites en recentrant l'activité dans le domaine de vacances loisirs sur la réservation de séjours auprès de prestataires externes n'est que la mort annoncée du tourisme social.

Enfin que dire de la création d'une fédération « faîtière » regroupant les 7 associations (ALPAF, EPAF, AGRAF, ATSCAF, CFMS, coopérative et place des arts).
Ces associations vont voir leurs objectifs définis, être surveillées et muselées par cette super structure dont la composition est encore une énigme.

Pour en revenir au CDAS de ce jour, nous ne pouvons que dénoncer la mise en réserve de 6 % qui réduit considérablement nos moyens d'action. Nous exigeons la levée de cette réserve.

L'action sociale n'a pas été épargnée par la crise sanitaire : suppression des colonies de vacances de printemps et à l'étranger cet été, fermeture des résidences vacances jusqu'au 4 juillet, interruption d'activité des bailleurs sociaux, difficultés d'adaptation aux mesures barrières de la restauration collective…

Les décisions du CDAS pour l'utilisation des Crédits des Actions Locales (CAL) peuvent être également remises en cause.
En effet, le premier poste d'utilisation des CAL concerne l'arbre de Noël représentant une dépense de 50% du CAL dans notre département.
Suivant l'évolution du COVID avec toutes ses conséquences, le risque que le spectacle ne puisse pas avoir lieu est malheureusement possible à tout moment.
C'est pourquoi nous vous demandons d'annuler l'arbre de noël en s'engageant à retravailler avec le même prestataire l'année prochaine, et à titre exceptionnel de reporter les crédits sur d'autres postes comme, par exemple, des achats de chèques Kadéos pour tous les agents.

Une certitude : aucun euro ne doit être perdu pour les agents.